

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE N° 046/2024

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT POUR LA FOIRE DES METIERS

Le Maire de Merville,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.10 et R.225,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement place du 19 mars 1962 à l'occasion de la FOIRE DES METIERS qui se tiendra le dimanche 28 avril 2024,

ARRETE

Article 1er:

La circulation et le stationnement seront interdits Place du 19 mars 1962, du dimanche 28 avril 2024 à partir de 6 heures à 22 heures ; à l'occasion de la Foire des Métiers.

Article 2

La signalisation réglementaire de fermeture de la voie sera mise en place par la commune.

<u>Article 3</u>:

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4:

Madame le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Communauté de brigade de Gendarmerie de Grenade-Cadours et Messieurs les Agents de Police Municipale, sont chargés pour chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Merville, le 17/04/2024 Le Maire Chantal AYGAT

Affiché le : 18/04/2024

